

220C1979
FR0000066052-FS0645

16 juin 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AVENIR TELECOM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 juin 2020, le concert composé de M. Jean-Daniel Beurnier, la société Oxo¹ qu'il contrôle, et M. Robert Schiano-Lamoriello a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 juin 2020, les seuils de 25% et 20% en droits de vote et 15% en capital et détenir 89 463 468 actions AVENIR TELECOM représentant 137 249 182 droits de vote, soit 11,64% du capital et 16,80% des droits de vote de cette société², selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Oxo SA	37 882 400	4,93	75 764 800	9,27
Jean-Daniel Beurnier	9 773 194	1,27	19 546 388	2,39
Total Jean-Daniel Beurnier	47 655 594	6,20	95 311 188	11,67
Robert Schiano-Lamoriello	41 807 874	5,44	41 937 994	5,13
Total concert	89 463 468	11,64	137 249 182	16,80

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société AVENIR TELECOM.

À cette occasion, (i) M. Jean-Daniel Beurnier a déclaré avoir franchi en baisse, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Oxo SA qu'il contrôle, les seuils de 15% des droits de vote et 10% du capital de la société AVENIR TELECOM et (ii) la société anonyme Oxo¹ a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital de la société AVENIR TELECOM.

¹ Société anonyme (208 boulevard de Plombières, 13014 Marseille) contrôlée par M. Jean-Daniel Beurnier.

² Sur la base d'un capital composé de 768 797 338 actions représentant 817 010 273 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.